

Corrigé de l'activité 5 : l'Etat Français de Vichy dans la collaboration

Introduction :

Mis en place en juillet 1940 suite à la défaite de la France face à l'Allemagne nazie, l'Etat français de Vichy va durant 4 années développer une politique de collaboration avec le IIIe Reich nazi. Cette politique de collaboration consiste à aider le IIIe Reich dans la mise en oeuvre de ces différents projets (dominer l'Europe, vaincre l'URSS, exterminer les populations juives d'Europe) . Nous allons voir dans ce texte quelles différentes formes cette collaboration de l'Etat français de Vichy a prise.

Tout d'abord la collaboration est politique et militaire .

Le chef de l'Etat français de Vichy, le Maréchal Pétain officialise la collaboration entre les deux pays en rencontrant Adolf Hitler en octobre 1940. Il espère que cette politique de collaboration permettra à la France d'être mieux traitée par l'Allemagne nazie qui la domine. Il espère par exemple une diminution des frais d'occupation et un meilleur ravitaillement en nourriture de la population française (DOC 1 p°80).

L'Etat français de Vichy met ses forces militaires et policières au service de l'Allemagne nazie. La milice, une organisation policière et militaire, prête main forte aux allemands dans la lutte qu'ils mènent sur le territoire français contre des groupes de résistants (DOC 6). Des volontaires français s'engagent également dans l'armée allemande (environ 50 000 en 1943/1944 - DOC 2)

Ensuite , la collaboration est économique.

L'Etat français de Vichy participe financièrement à l'effort de guerre allemand. En 1943, 37% du PIB français est versé au IIIe Reich . L'Etat français livre également du matériel industriel au IIIe Reich. 100% de la production aéronautique (avions) française est livrée au IIIe Reich en 1943 (DOC 2)

La collaboration économique est également humaine avec l'envoi par la France de travailleurs en Allemagne. D'abord volontaires, encouragés par une propagande mettant en avant le patriotisme (DOC 3) , ces travailleurs sont ensuite des travailleurs forcés avec la création du STO par l'Etat français de Vichy en 1943. 650 000 jeunes français sont ainsi forcés d'aller travailler en Allemagne en 1943-1944. Sur le sol français c'est aussi 2 millions de personnes qui participent à la collaboration économique en travaillant pour des entreprises qui livrent leur production au IIIe Reich. (DOC 2)

Enfin, l'Etat français de Vichy se rend complice de la mise en oeuvre du génocide des juifs.

En 1942, le gouvernement de Vichy accepte de livrer aux allemands les populations juives vivant sur le sol français, y compris les enfants. (DOC 4) . Antisémitisme , l'Etat français de Vichy a mis en place un fichage systématique des français de confession juive dès 1940.

Grâce à ce fichier, la police française organise l'arrestation des français de confession juive dans le but de les livrer aux allemands (DOC 5) . D'abord enfermés dans des camps d'internement gérés par le gouvernement français, ils sont ensuite déportés par les nazis vers les centres de mise à mort, notamment celui d'Auschwitz-Birkenau.

Conclusion : pour conclure, nous pouvons donc dire que l'Etat Français de Vichy, état autoritaire et dictatorial , violemment antisémite , a pleinement collaboré avec le IIIe Reich durant les années 1940-1944. Mais d'autres français ont ,au contraire, eux, résisté totalement.

